

ÉDUCATION INTERNATIONALE
REPRÉSENTÉE PAR DÉVELOPPEMENT ÉDUCATION
INTERNATIONALE CÔTE D'IVOIRE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
D'ASSURANCE MALADIE

Référence de dossier

N°003_PASSAGE_2023-05

Préparé pour le :

Projet d'Appui à des Services de
Santé Adaptés au Genre et
Équitables (PASSAGE)

Mai 2023



1. INTRODUCTION

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions ci-dessous qui régissent ce marché, comme étant la base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer.

Le soumissionnaire a examiné attentivement toutes les instructions et spécifications contenues dans le présent dossier d'appel d'offres et s'y conforme.

L'appel d'offres est ouvert aux entreprises nationales disposant des autorisations nécessaires pour ce domaine réglementé, des expériences techniques dans le domaine et la capacité financière nécessaire pour fournir les biens et services indiqués dans le présent appel d'offres.

2. PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires, les personnes de référence chez Éducation internationale est Monsieur Jonathan DAN Veh, Coordonnateur national du PASSAGE. M. Jonathan DAN Veh peut être contacté par courriel jdaveh@education-internationale.com et ysan@education-internationale.com.

3 Spécifications techniques et conditions de participation

1- Le personnel sujet à l'assurance maladie groupe est composé de :

Le personnel à couvrir comprend :

- 9 familles résidentes en Côte d'Ivoire

Le tableau ci-dessous présente la composition de la population :

Nombre d'assurés principaux	Nombre de conjoints	Nombre d'enfants	Pays de résidence
9	8	14	Cote D'ivoire

2- Les conditions de couverture désirées se présentent comme suit :

Option 1 : 90%

Conditions de couverture désirées	Conditions de couverture proposées	Critères
Frais de consultation à 100% dans les limites prévues au tableau de garanties NB : Tableau de garantie à présenter		Eliminatoire
Couverture des frais médicaux, frais et honoraires chirurgicaux ainsi que des frais accessoires à une intervention chirurgicale, des frais d'hospitalisation, des frais de traitement préventif (vaccins) dans les limites prévues au tableau de garanties NB : Tableau de garantie à présenter		Eliminatoire



Les frais pharmaceutiques à 90% y compris le remboursement des vitamines à hauteur de 50%		Eliminatoire
Les frais d'analyse à 90%		Eliminatoire
Les frais de radiographie à 90%		Eliminatoire
Les actes de spécialité à 90%		Eliminatoire
Les frais de kinésithérapie et de rééducation à la suite d'une maladie et/ou un accident à 80%		Eliminatoire
Les frais d'optique à 90 % et plafonné à 200.000		Eliminatoire
Les soins dentaires (prise en charge des prothèses uniquement, pour les enfants jusqu'à 12 ans dans la limite du plafond prévu au barème de remboursement) NB : Barème de remboursement à présenter		Eliminatoire
Les garanties accordées en Côte d'Ivoire et étendues en Afrique et en Europe lors des séjours de moins de 3 mois		Eliminatoire
PLAFOND DE GARANTIE : 2.000.000 /personne/an. et 5.000.000 /famille/an		Eliminatoire
Clause d'ajustement (Compte de résultat)		Eliminatoire

Option 2 : 100%

Conditions de couverture désirées	Conditions de couverture proposées	Critères
Frais de consultation à 100% dans les limites prévues au tableau de garanties NB : Tableau de garantie à présenter		Eliminatoire
Couverture des frais médicaux, frais et honoraires chirurgicaux ainsi que des frais accessoires à une intervention chirurgicale, des frais d'hospitalisation, des frais de traitement préventif (vaccins) dans les limites prévues au tableau de garanties NB : Tableau de garantie à présenter		Eliminatoire
Les frais pharmaceutiques à 100% y compris le remboursement des vitamines à hauteur de 50%		Eliminatoire
Les frais d'analyse à 100%		Eliminatoire
Les frais de radiographie à 100%		Eliminatoire
Les actes de spécialité à 100%		Eliminatoire
Les frais de kinésithérapie et de rééducation suite à une maladie et/ou un accident à 100%		Eliminatoire

Les frais d'optique à 100 % et plafonné à 200.000		Eliminatoire
Les soins dentaires (prise en charge des prothèses uniquement, pour les enfants jusqu'à 12 ans dans la limite du plafond prévu au barème de remboursement) NB : Barème de remboursement à présenter		Eliminatoire
Les garanties accordées au Bénin et étendues en Afrique et en Europe lors des séjours de moins de 3 mois		Eliminatoire
PLAFOND DE GARANTIE : 2.000.000 /personne/an. et 5.000.000 /famille/an		Eliminatoire
Clause d'ajustement (Compte de résultat)		Eliminatoire

NB : Prière fournir la liste des cliniques, hôpitaux et pharmacies agréés par votre structure. Cette pièce est éliminatoire.

4. LIEU DE LA PRESTATION

L'entièreté de la prestation sera étendue a tout le territoire ivoirien.

5. PRINCIPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ

La présente procédure de passation de marchés se conforme aux principes de :

- Transparence dans le processus de passation ;
- Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés ;
- Égalité de traitement et non-discrimination entre les soumissionnaires et les contractants potentiels.

6. CALENDRIER ET DÉPÔT DE L'OFFRE

Les offres seront reçues à Daloa, dans les locaux d'Éducation internationale pour le PASSAGE à Daloa au quartier Evêché, en face de l'Hôtel Palace ou **encore par courriel à l'adresse jdaveh@education-internationale.com et ysan@education-internationale.com.**

	Date et heure
Date limite de dépôt des offres	01 Juin 2023 à 16h00

Le dépouillement des offres techniques aura lieu le même jour à partir de 16h30, heure de Daloa. Le marché sera notifié à l'adjudicataire par courriel au plus tard le **15 juin 2023**.

7. FIXATION DES PRIX ET DEVISE

Les offres financières devront être libellées en francs CFA et hors taxes. Le marché est à prix fermes et non révisables : Puisque le projet est un projet de coopération bilatérale, **Éducation internationale représentée par Développement Education Internationale Côte d'Ivoire est exonérée de taxes.** Les soumissionnaires doivent fournir une offre détaillée et ventilée des prix de tous les articles.



8. PÉRIODE DE VALIDITÉ

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre jusqu'à la date prévue de la livraison. La date prévue de début de la prestation **10 juin 2023**. Un calendrier de livraison (voir annexe) doit être complété et ajouté à l'offre du soumissionnaire.

9. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ DES OFFRES

Éducation internationale conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

10. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Si une information complémentaire est fournie à un soumissionnaire pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les soumissionnaires.

De sa propre initiative, Éducation internationale peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

11. ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituées à cet effet. La commission évaluera la conformité administrative des offres (vérifier si tous les documents/pièces demandés ont été bien fournis).

Elle réalisera ensuite une évaluation technique de l'offre. Les offres techniquement conformes seront alors comparées sur la base des critères déterminés à partir des spécifications techniques sollicités dans le présent appel d'offres.

Les évaluations technique et financière des offres seront faites selon les critères ci-après :

- Les références du soumissionnaire dans le domaine de la prestation d'assurance maladie faisant objet de cet appel d'offres ;
- Les spécifications techniques ;
- Le prix/, à savoir que l'on privilégiera le moins disant en fonction du meilleur rapport qualité/prix/éthique ;
- Le délai de carence ;
- La couverture nationale des cliniques et centre de santé
- La couverture nationale en termes des pharmacies
- La qualité des cliniques et des centres de santé
- Les Garanties offertes ;

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire individuellement de clarifier son offre. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.

Préalablement à la réception du mobilier, Éducation internationale procèdera à la vérification des spécifications techniques.

12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ



Après analyse de l'adéquation de chaque item proposé, Éducation internationale attribuera le marché selon le concept du *meilleur qualité-coût* au soumissionnaire dont l'offre est conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres.

Éducation internationale notifiera le soumissionnaire retenu qu'il est adjudicateur provisoire du marché objet de l'appel d'offres. Des mesures seront ensuite prises entre Éducation internationale et le soumissionnaire pour la signature du contrat.

13. ANNULATION DE LA PROCÉDURE DES OFFRES

Éducation internationale se réserve le droit d'annuler le processus de marché à tout moment. Cet appel d'offres ne constitue pas une promesse d'achat.

En cas d'annulation de la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront notifiés par Éducation internationale. L'annulation peut avoir lieu si :

- La procédure des offres a échoué, à savoir si on n'a pas reçu d'offres répondant aux spécifications demandées ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibles ressources financières ;
- Il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, Éducation internationale ne sera tenue pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de la présente procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

14. CONTENU DE L'OFFRE

En résumé, le soumissionnaire retenu devra fournir les pièces suivantes dans **un délai de 05 jours ouvrables** pour compléter son dossier d'offres :

- Un dossier administratif :
 - La déclaration d'engagement sur les bonnes pratiques commerciales à compléter et signer ;
 - Une copie légalisée du registre du commerce ;
 - Une photocopie de l'Identifiant Fiscal Unique ;
 - Une attestation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de soumission ;
 - L'attestation de non-faillite, de non-liquidation et de non-poursuite judiciaire datant de moins de trois mois à la date de soumission ;
 - Le relevé d'identité bancaire de la structure ;
 - Le calendrier de prestation (voir annexe) complété et signé ;
 - Le DAO paraphé sur toutes les pages.
- Une proposition technique :

(Description détaillée de l'offre et documentation le cas échéant)

- Une présentation du soumissionnaire démontrant sa capacité à exécuter le marché ;
- Les photocopies PDF de trois attestations de bonne exécution pour des marchés similaires exécutés ;
- Une description succincte sur la nature et qualité de la prestation



- Tout document que le soumissionnaire juge utile pour faire valoir son offre ;
 - Liste des cliniques conventionnées pour l'assurance maladie
 - Liste des pharmacies conventionnées pour l'assurance maladie
- Préciser le nom et les contacts du gestionnaire du portefeuille de l'assurance maladie (Adresse contact, téléphone fax E-mail)
- Tout autre document jugé pertinent par le soumissionnaire pour faire valoir son offre suivant les critères cités plus haut ;
- Une proposition financière :
 - L'offre financière sera détaillée pour chaque item en Francs CFA et prix hors taxe (HT) et hors de tous droits de douane (HD). Éducation internationale est exonérée de la TVA. Le bordereau de prix doit être complété en ajout à l'offre financière (voir annexe).
 - L'offre financière précisera le détail du prix de chacune des prestations, et du prix global faisant l'objet du présent appel d'offres.
- Une copie PDF des éléments constitutifs de l'offre sera transmise sur une clé USB.

Attention : si le dossier administratif n'est pas complet 10 jours après l'adjudication, Éducation internationale se réserve le droit de considérer le prestataire inéligible.

Le soumissionnaire doit savoir qu'un bailleur est dans son droit de réaliser des contrôles de la bonne application de ces règles et principes au sein d'Éducation internationale, mais également auprès des fournisseurs avec lesquels ce dernier travaille. En particulier, Affaires mondiales Canada peut envoyer des personnes mandatées par elle, qui pourront exercer leurs pouvoirs de contrôle sur les documents sur place, mais également chez tous les contractants et sous-traitants qui ont reçu des fonds communautaires.

15. CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

Les soumissions ne sont acceptées que si elles remplissent les conditions suivantes :

1. Les soumissions doivent être remises contre accusé de réception signé portant date et heure de la réception et avoir été reçues au lieu indiqué et dans les délais mentionnés dans l'avis d'appel d'offres. Les soumissions reçues après la date limite de réception des soumissions sont rejetées et mises à la disposition des soumissionnaires concernés pour enlèvement.
2. La soumission et ses annexes dont une (1) originale portant la mention « original » et deux (2) copies portant la mention « copie » sont placées dans une ou des enveloppes scellées, portant uniquement :
 - Le nom et l'adresse indiqués dans l'avis d'appel d'offres pour la remise des soumissions ;
 - Le numéro de l'avis d'appel d'offres ;
 - La mention « À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des soumissions ».

Il est rappelé aux soumissionnaires que la présentation de fausses informations dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres est susceptible d'entraîner leur

exclusion des marchés financés par Éducation internationale pendant une période de 2 à 5 ans.

16. CRITÈRES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ÉTHIQUES

Toute personne impliquée dans une procédure d'appel d'offres doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des soumissionnaires d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Tout soumissionnaire faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

1. CRITÈRES D'EXCLUSION

Sont **exclus** de la participation à un marché les soumissionnaires :

- a. qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b. qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c. qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateur peuvent justifier ;
- d. qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e. qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés ;
- f. qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- g. les soumissionnaires qui font l'objet d'un conflit des intérêts ;
- h. les soumissionnaires qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

2. MAUVAISE CONDUITE

Éducation internationale rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés les soumissionnaires ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est établi qu'ils sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

- La pratique de corruption est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- La pratique de fraude est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur,



ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;

- La pratique de collusion est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires, dont le but est d'artificiellement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- La pratique de coercition consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

3. INÉLIGIBILITÉ

Le soumissionnaire faisant offre ne peut se rendre coupable d'exploitation du travail des enfants. Il doit en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun dans son entreprise, mais également auprès des sous-traitants avec lesquels il travaille dans le cadre de ses activités.

De plus, Éducation internationale souscrit à des règles anticorruptions strictes. Tout soumissionnaire qui participe à un processus d'appel d'offres et qui soupçonne des actes ou tentatives de corruption est invité à dénoncer la situation au siège social d'Éducation internationale, au Canada, par courriel à l'adresse denonciation@education-internationale.com par téléphone au +1 418-651-4667 ou par le courrier postal à l'adresse suivante : 3005, 4e Avenue, Québec (Québec) G1J 3G6 CANADA, avec la mention « **Dénonciation** ». Les dénonciateurs ne subiront aucune mesure de représailles et la confidentialité est assurée.

Afin de s'assurer du respect de ces critères, Éducation internationale demande aux soumissionnaires d'imprimer et signer (par la personne habilitée) l'attestation d'absence de collusion et de l'annexer à l'offre qu'il dépose.

Les documents et fichiers fournis avec ces instructions sont :

- Annexe 1 : Déclaration d'engagement à respecter les bonnes pratiques commerciales d'Éducation internationale complétée et signée
- Annexe 2 : Le modèle de bordereau de prix complété et signé
- Annexe 3 : Le modèle de calendrier de livraison complété et signé

Junior Tchassep
Directeur du développement international
Éducation internationale

Date

Matthieu Asselin
Directeur de projet
Éducation internationale

Date



ANNEXE 1 : ATTESTATION D'ABSENCE DE COLLUSION

Je soussigné-e représentant-e de
..... déclare avoir lu et compris les bonnes
pratiques commerciales du *Projet d'Appui à des Services de Santé Adaptés au Genre
et Équitables* repris dans le paragraphe « Critères d'exclusion, bonnes pratiques
commerciales et éthiques » de ce document.

Au nom de la société que je représente, je certifie que
ne tombe sous le coup d'aucun des critères d'exclusion, de mauvaise conduite et
d'inéligibilité mentionnés dans le paragraphe ci-dessus nommé du présent appel
d'offres ouvert.

Je garantis de façon formelle que mon entreprise respecte le principe de non-utilisation
du travail des enfants, les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail des
employés et des sous-traitants.

J'accepte la résiliation du contrat sans indemnités compensatoires si le *Projet d'Appui
à des Services de Santé Adaptés au Genre et Équitables* se rend compte à postériori
que mon entreprise se trouvait dans l'une des situations précitées.

Date

Signature et cachet



Projet d'Appui
à des Services de Santé Adaptés
au Genre et Équitables

Projet mis en œuvre par



Éducation
internationale



Fédération
des cégeps



UNIVERSITÉ
LAVAL



En partenariat avec

Canada

Projet rendu possible grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada.